

PROFIL DE POSTE



Urgences Psychiatriques -
MOPHA

INFIRMIER (ERE)

PRP-GRH-504
Version 02

Date d'application :
21/03/2016

Rédaction : S MAZOYEZ Cadre supérieur de santé-assistant de chef de pôle C. GERELLI Cadre supérieur de santé	Vérification : A. BOURQUIN Cadre supérieur de santé	Validation : V. BERICHEL Coordonnateur Général Directeur des Soins
--	--	--

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier
% Temps	100

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

2.1. Hiérarchique

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des soins. Par délégation, il est placé sous l'autorité du Cadre de santé-Assistant soignant du chef de pôle et du Cadre de santé de proximité responsable de l'Urgence Psychiatrique Rhône Métropole (UPRM).

2.2. Fonctionnel

L'infirmier est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin chef du pôle URGENCES PSYCHIATRIQUES/ MOPHA et du médecin responsable du SMAUP.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Horaires en 12heures
Amplitude horaire possible 7h-19h30
Cycle de 36h

4. AFFECTATION

POLE	Urgences Psychiatriques - MOPHA
Structure interne	Urgence psychiatrique Rhône Métropole (UPRM)
Unité de soins	UPRM / UHTCD
Unité fonctionnelle	1881 / 1888

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le SMAUP est un service d'urgence psychiatrique destiné à l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'hospitalisation de courte durée, des adultes et des adolescents présentant des troubles psychiatriques.

Implantée sur le site du CH le Vinatier, le SMAUP coordonne le premier temps d'accueil et d'évaluation du patient en amont d'une prise en charge sectorielle dans divers établissements psychiatriques lyonnais.



<p>INFIRMIER (ERE)</p>

<p>PRP-GRH-504 Version 02</p>
<p>Date d'application : 21/03/2016</p>

Urgences Psychiatriques -
MOPHA

Deux types de prise en charge possibles au sein du SMAUP :

- A. UPRM : Une prise en charge en consultation ou d'évaluation brève
- B. UHTCD : Une prise en soins d'urgence, limitée à 72 heures qui peut se clore :
 - par une sortie de l'hôpital (avec ou sans mise en place d'une accroche extrahospitalière, qui serait, si elle doit être mise en place, coordonnée directement depuis l'UPRM, avec les services extrahospitaliers des établissements psychiatriques dont dépend le patient).
 - par un transfert en UHCD ou en service sectoriel de soins dans l'hôpital d'origine dont dépend le patient, si une hospitalisation plus conventionnelle s'avère nécessaire.
- C. UHCD : Une prise en charge en hospitalisation de moins de 6 jours

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à l'accueil des patients et de leur entourage en respectant la dignité et l'intimité d'autrui
- Installer et rassurer les patients et leur entourage
- Evaluer la situation clinique en veillant au respect de la confidentialité des informations transmises
- Communiquer les informations aux différents intervenants et référents
- Collaborer à l'évaluation du degré de l'urgence
- Désamorcer les tensions et réguler les situations d'agressivité et de violence
- Assurer le suivi des prises en charge
- Participe seul ou en binôme avec l'ASD au soutien des patients dans les actes de la vie quotidienne
- Participer aux entretiens Médico-infirmiers
- Réaliser des entretiens infirmiers
- Réaliser avec dextérité les soins somatiques
- Participer aux réunions du service
- Entretenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs de l'institution
- Participer à la solidarité institutionnelle : urgences vitales, violence, soins sécurisés, dispositif d'Appel d'urgence
- Actualiser sans cesse ses connaissances en soins somatiques d'urgence

PROFIL DE POSTE



Urgences Psychiatriques -
MOPHA

INFIRMIER (ERE)

PRP-GRH-504
Version 02

Date d'application :
21/03/2016

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

A cette fonction infirmière s'ajoute ponctuellement la mission à exercer d'Infirmier d'Accueil et d'Orientation (IAO)

- Assurer un accueil téléphonique permanent en étant en mesure d'évaluer le besoin clinique
- Accueillir, informer et apporter des réponses aux patients et leur entourage avec professionnalisme et disponibilité
- Prioriser les niveaux d'urgences en prenant en compte l'état clinique des patients et les capacités d'accueil de l'établissement
- Décider du lieu de soin adapté en lien permanent avec l'IDE et le médecin référent
- Organiser et assurer la mutation des patients en unités de soins en lien avec le bureau de coordination et réaliser alors, une relève infirmière avec l'équipe soignante.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Au-delà des pré-requis énoncés dans le profil de fonction IDE du CH le Vinatier

- Etre capable de « gérer » la charge mentale inhérente à la fonction d'infirmier en psychiatrie
- Etre capable d'avoir un positionnement professionnel adapté avec les différents interlocuteurs de la prise en soin du patient
- Capacité à accueillir, analyser et synthétiser les informations permettant la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Faire preuve de tact et de discrétion
- Faire preuve d'assiduité et de régularité dans son travail
- Faire preuve d'adaptation face à la rotation rapide des patients et à la multiplicité des pathologies rencontrées
- Savoir maîtriser les situations génératrices de stress (afin de demeurer calme, discret et tolérant)
- Etre disponible
- Etre organisé et rigoureux

9.1. Connaissances requises

- Parfaite connaissance de la loi du 5 juillet 2011 et des différentes modalités d'hospitalisation
- Formation aux techniques de prévention et de la violence
- Formation urgences vitales, APIC
- Connaissances des différents progiciels utilisés au CHV (Cortexte, Génois, Octime..)

9.2. Expérience professionnelle

- Une expérience en psychiatrie est souhaitée

9.3. Connaissances spécifiques souhaitées

- Une connaissance du dispositif de soins en Santé Mentale de la région Rhône Alpes et des différents réseaux sanitaires, médico-sociaux et sociaux